Extrait du document CM(2020)45 - Annexe V

Conclusions et recommandations du processus de passage en revue de la Recommandation CM/Rec(2015)3

Le 21 janvier 2015, le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2015)3 sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux, également connue sous le nom de Recommandation Enter!

En mars 2016, le Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ) a adopté une stratégie de mise en œuvre (feuille de route) pour la Recommandation Enter! Par la même occasion, le CMJ a adopté le principe d'initier un premier passage en revue de la mise en œuvre de la Recommandation en 2019. Cet examen, à réaliser sous l'autorité du CMJ, devait couvrir les mesures prises par les États membres et, si possible, les résultats obtenus ; projets et initiatives des organisations de jeunesse ; plans et/ou projets réalisés par ou avec les autorités locales ; et une analyse des pratiques et projets partagés dans la base de données des bonnes pratiques.

Ce passage en revue a donc été effectué conformément aux principes susmentionnés. Le rapport complet du processus de passage en revue est disponible sur le site Web restreint du Service de la Jeunesse¹.

Les principales conclusions et recommandations du processus de passage en revue sont résumées ci-dessous, afin que le Comité des Ministres puisse les examiner si nécessaire :

Conclusions

- 1. Une majorité d'États membres et un très grand nombre d'organisations de jeunesse ont participé au passage en revue. Les jeunes des quartiers défavorisés ont également été directement impliqués dans le processus de passage en revue. Les schémas de participation ont respecté la philosophie de la participation des jeunes et de la cogestion du Conseil de l'Europe et de la Recommandation Enter! Un niveau de participation plus élevé aurait été préférable, même si les résultats globaux n'auraient probablement pas changé.
- 2. Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe a été le noyau, le promoteur couronné de succès et la force motrice de la Recommandation Enter! depuis son adoption, notamment à travers les formations de longue durée pour les animateurs de jeunesse. Un nombre considérable de partenaires (ONG, autorités nationales de politique de jeunesse, autorités locales) se sont approprié et ont contribué à sa mise en œuvre.
- 3. La multiplication des activités de formation et d'éducation par les pairs sur les droits sociaux aux niveaux local, régional et national ont été les stratégies les plus importantes en termes de suivi des initiatives internationales. Les activités de plaidoyer et de campagne ou le soutien aux personnes dans le besoin étaient clairement des stratégies moins pertinentes pour la multiplication et l'engagement au-delà des activités.
- 4. La recommandation a créé une compréhension commune de l'importance des droits sociaux pour les jeunes des quartiers défavorisés, en particulier leur accès aux services. Cela s'est accompagné d'une croissance importante de toutes sortes d'activités (promues par le secteur jeunesse, en coopération avec des ONG, avec les autorités locales ou soutenues par le Fonds européen pour la jeunesse) axées sur les droits sociaux et les jeunes.
- 5. Il manquait une approche cohérente et une attention aux jeunes des quartiers défavorisés dans de nombreux projets, notamment ceux soutenus par le Fonds européen pour la jeunesse (en faveur d'un intérêt générique pour les droits sociaux).
- 6. La création d'un nouveau format d'activités (mesures de soutien) en matière de droits sociaux et de quartiers défavorisés ayant pour partenaire unique les autorités locales a été particulièrement innovante.
- 7. Les résultats de l'enquête révèlent que les représentants des collectivités locales et régionales, les membres du Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ), les animateurs de jeunesse et les jeunes eux-mêmes ont évalué l'impact de la Recommandation Enter! comme étant (très) positif. Les jeunes et les animateurs de jeunesse critiquent également les lacunes dans de nombreux domaines et régions (cf. message de la Semaine de la jeunesse Enter!).
- 8. L'impact le plus fort de la Recommandation Enter! porte sur le travail de jeunesse au niveau national et sur l'élaboration de politiques de jeunesse. Il a eu moins d'impact sur les politiques locales/régionales.

Site internet : www.coe.int/cm

¹ Si elles ne l'ont pas déjà fait, les Représentations Permanentes souhaitant avoir accès à ce site restreint sont invitées à demander leur identifiant et mot de passe personnels à Gabriella Tisza : gabriella.tisza@coe.int

CM(2020)45 2

- 9. La recommandation Enter! a été utile aux jeunes des quartiers défavorisés pour améliorer l'accès à l'éducation et à la formation, améliorer les conditions de vie, l'information et le conseil, etc.
- 10. La recommandation Enter! a été principalement appliquée dans les domaines de l'éducation et de la formation, de l'emploi et, dans une moindre mesure, dans les domaines du logement, de la santé, des sports, des loisirs et de la culture, qui sont particulièrement importants pour les jeunes en situation d'extrême exclusion sociale et de discrimination.
- 11. La recommandation Enter! est prise en compte dans le processus de rédaction des documents de politique publique, de recherche et d'analyse. C'est un document qui propose des priorités; cela est utile lors de l'élaboration de programmes et de stratégies, lors de la préparation de documents stratégiques qui mettent l'accent sur les jeunes ayant moins de possibilités et menacés de pauvreté.
- 12. Tous les champs prioritaires de la recommandation Enter! restent valables dans tous les contextes et auprès des différents acteurs (autorités nationales, régionales et locales, ONG, fonctionnaires).
- 13. La coopération avec les municipalités est importante et se déroule dans diverses instances ; néanmoins, le principal défi pour la poursuite de la mise en œuvre de la recommandation Enter ! est qu'elle soit mal connue des autorités locales et régionales.

Recommandations pour de nouvelles actions

Les problèmes des jeunes des quartiers défavorisés qui ont motivé la préparation et l'adoption de la recommandation Enter ! n'ont pas disparu. Comme l'ont souligné les participants à la Semaine de la jeunesse Enter !, la recommandation doit être davantage mise en œuvre et appliquée - peut-être mieux, plus largement et en partenariat avec les jeunes. Les recommandations ci-dessous ne sont répertoriées dans aucun ordre de priorité.

- 1. Poursuivre les activités en cours avec les autorités locales en tant que partenaires spécifiques du Conseil de l'Europe pour la Recommandation Enter!
- 2. Lors de l'évaluation des propositions de projets pour le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) et pour les activités éducatives du Service de la Jeunesse, être plus clair sur la manière de relier les activités liées à la recommandation Enter! aux droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés. Cela pourrait se faire en définissant des critères et des indicateurs sur les principaux éléments de la recommandation à explorer au cours de ces activités.
- 3. Développer et mettre à disposition du matériel pédagogique spécifique ou des plans de session basés sur la recommandation Enter! afin de soutenir tous les acteurs/partenaires intéressés par sa mise en œuvre. Ces supports pédagogiques doivent être utilisés, ou du moins proposés à l'équipe des formateurs dans toutes les activités des Centres européens de la jeunesse (CEJ), ainsi que celles soutenues par le FEJ qui visent à contribuer à la mise en œuvre de la recommandation Enter!
- 4. Mettre en place un mécanisme simple de reporting en ligne des activités et des actions, afin que chaque acteur contribuant à la mise en œuvre de la recommandation Enter! puisse partager ses expériences, inspirer les autres et fournir des preuves de l'impact ou des résultats.
- 5. Améliorer la diffusion et la promotion de la Recommandation Enter ! en particulier auprès des autorités locales et régionales, y compris les bureaux régionaux, les centres de jeunesse et autres espaces pour les jeunes.
- 6. Soutenir/motiver les autorités locales et régionales à consulter et impliquer les jeunes dans l'identification des priorités d'action pour la mise en œuvre de la recommandation Enter!
- 7. Pour motiver les décideurs à faire référence à la recommandation Enter! et les mesures qu'elle propose lors de l'élaboration des politiques et stratégies de jeunesse.
- 8. Préparer un groupe de spécialistes/formateurs pour fournir des conseils et un plaidoyer sur la mise en œuvre de la recommandation Enter! aux niveaux national et local.
- 9. Collecter, diffuser et échanger les bonnes pratiques entre les États membres sur la mise en œuvre et certains programmes/projets spécifiques liés à la recommandation Enter!
- 10. Soutenir de nouveaux projets et activités de travail de jeunesse, y compris la formation des animateurs de jeunesse actifs dans les autorités locales et des projets liés à la recommandation Enter!

CM(2020)45

11. Lors de l'élaboration des politiques et des pratiques du travail de jeunesse, prendre en considération de nouveaux facteurs qui détériorent l'accès aux droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés, tels que le changement climatique, le populisme, le nationalisme et le discours de haine.

3

- 12. Pour le prochain « cycle » de mise en œuvre et de passage en revue :
 - Le logement devrait être une priorité, en particulier en ce qui concerne les jeunes confrontés à une exclusion extrême ou à la pauvreté (sans-abri, victimes de violence, personnes ayant des problèmes de toxicomanie);
 - b) La santé mentale des jeunes des quartiers défavorisés devrait également mériter plus d'attention ;
 - Les transports publics (disponibilité, accès, abordabilité) devraient être examinés, en particulier leur impact sur l'accès et l'exercice des droits sociaux, ainsi que sur les services;
 - d) Les États membres pourraient préparer et partager des plans d'action nationaux sur la mise en œuvre de la recommandation Enter! avec une référence spécifique aux parties prenantes impliquées, qui pourrait être utilisée pour le prochain passage en revue ;
 - e) Des indicateurs simples et efficaces devraient être mis en place pour faciliter le suivi des progrès.